



Lettre d'information N° 38- Mars 2016

Cette lettre vous est proposée par votre partenaire INTERSUD et sera diffusée à ses fidèles clients

Quand le bâtiment peine...

Quand le bâtiment va, tout va, affirme l'adage. La (timide) reprise de l'économie semble pourtant se faire sans ce secteur. Qui, pourtant, se montre exemplaire en matière de délais de paiement.

Décidément, le bâtiment peine à sortir de la mauvaise conjoncture dans laquelle il semble englué depuis plusieurs années. En décembre 2015, [la FFB - fédération française du bâtiment](#) notait un nouveau recul d'activité (-3 % en volume) pour l'année qui se terminait, entraînant la destruction d'environ 30 000 postes, y compris intérim, en équivalent-emplois à temps plein. "2015 s'inscrit ainsi comme la septième année de repli de la production depuis la crise de 2007-2008, le rebond de l'année 2011 faisant figure d'exception", notait la fédération. Pire : cette baisse d'activité s'est révélée deux fois plus importante que prévu.

De son côté, la CAPEB - organisation professionnelle des artisans du bâtiment - constatait une quatrième année consécutive de baisse d'activité dans l'artisanat du bâtiment.

Mais les deux organisations professionnelles espéraient alors une amélioration de la situation en 2016. Làs, [les premiers chiffres dévoilés par l'INSEE](#) ne semblent guère réconfortants : en février, les chefs d'entreprise du secteur, interrogés par l'Institut, faisaient état d'une conjoncture toujours dégradée, et étaient plus nombreux que quelques semaines plus tôt à parier sur une activité -et des effectifs- en baisse. Seule bonne nouvelle : l'annonce par le ministère de l'Environnement, il y a quelques jours, de mises en chantier en hausse (+0,9%) sur la période de novembre à janvier, grâce à la reprise dans le logement collectif. Premier signe d'une reprise tant attendue ?

Des causes variées

Le mauvais état des finances publiques, et notamment des collectivités locales, constitue sans doute l'un des facteurs explicatifs de cette situation : toutes les constructions dépendant d'elles sont affectées. Le non résidentiel neuf pâtit aussi des difficultés des acteurs économiques privés qui n'en sont guère, encore, à envisager d'investir dans de nouveaux locaux.

Côté résidentiel, l'incertitude des ménages sur leur avenir constitue sans doute l'explication principale à la morosité persistante. Car l'environnement est sinon, plutôt favorable : les taux d'intérêt restent bas, et les mécanismes d'aide à la rénovation énergétique sont généreux, et souvent, cumulables entre eux.

Mais ces facteurs incitatifs ne suffisent visiblement pas : signe, sans doute, que le bâtiment, au lieu d'être un précurseur de la reprise économique, en est, au contraire, de plus en plus dépendant !

Mais le secteur est plutôt bon payeur

Conséquence logique de cette mauvaise conjoncture qui s'éternise : le tissu économique du secteur a été ces dernières années mis à rude épreuve. Mais la situation semble s'améliorer. Si les pertes d'emplois ont atteint, selon la FFB, 30 000 équivalents temps plein en 2015, les défaillances, en effet, reculent un peu,



de 3,2% en 2015, avec 19 658 entreprises concernées soit un score meilleur que la moyenne nationale (une augmentation des défaillances de +0,8% selon Altarès). Signe sans doute que les entreprises les plus fragiles ont déjà jeté l'éponge les années précédentes.

Le secteur pourtant souffre non seulement d'une mauvaise conjoncture, mais aussi des comportements de paiement de ses clients : selon [le récent rapport de l'observatoire des délais de paiement](#), portant sur l'année 2014, le solde du crédit interentreprises dans la construction s'est encore détérioré d'une journée : les entreprises du secteur règlent leurs fournisseurs trois jours plus tôt qu'en 2013 (55 jours d'achat en moyenne) , mais dans le même temps, leurs clients ne paient leurs factures qu'un jour plus tôt (63 jours de chiffre d'affaires en moyenne). Depuis l'an 2000, la baisse des délais de règlement a atteint 24 jours, celle des règlements des clients seulement 7 jours....

Et pour cause : le paiement des fournisseurs du bâtiment est encadré par la loi LME. En revanche, la plupart des règlements des clients n'en relèvent pas, notamment en raison des règlements réalisés à partir des états de situation.

Cet effet de ciseau contribue bien évidemment à aggraver les difficultés de trésorerie des entreprises du secteur, notamment les plus petites, qui se trouvent en situation de rapport de force défavorable à l'égard de leurs clients plus gros, qu'ils soient publics ou privés.

À moyen terme, les facteurs d'optimisme

Outre les taux d'intérêt bas, et les aides de l'État, le BTP peut pourtant compter sur des facteurs structurellement positifs. C'est à lui qu'incombent en effet trois tâches importantes : en premier lieu, diminuer l'empreinte environnementale du bâtiment, aujourd'hui responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre de l'hexagone et de 40% de la consommation d'énergie finale. Construction de bâtiments à très basse consommation, voire à énergie positive, isolation renforcée de l'existant, utilisation accrue de biomatériaux, constituent autant d'opportunités pour la profession.

La mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public), théoriquement obligatoire depuis le 1er janvier, reste également un grand chantier, puisque de nombreuses dérogations ont été demandées.

Enfin, les besoins de constructions nouvelles restent criants : pour le seul Grand Paris, ils sont estimés à 70 000 nouveaux logements par an pendant 25 ans, contre 45 000 environ actuellement !

Un espoir, donc, pour les entreprises qui auront réussi à survivre à cette crise sévère !

En attendant, il reste plus que jamais nécessaire de bien connaître ses partenaires. Intersud dispose d'un pool d'analystes spécialisés sur ce secteur sensible qui saura répondre à toutes les questions précises.